



Conseil Municipal du 12 mai 2026

Délibération n°2026.05.10

Date de convocation : 07/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Maire : M. Éric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Gilles CRIBIER

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 12 mai 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Étaient présents : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Cyril BIHAN ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Régis MIOSSEC qui a donné pouvoir à M. Alexandre REMEUR ; M. Stéphane LE BORGNE qui a donné pouvoir à M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET qui a donné pouvoir à Mme Elodie PREMEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.05.10 Plan « 500 000 arbres » – département du Finistère
(Rapporteur : M. le Maire/Délibération)

Dans le cadre des aménagements paysagers réalisés sur la RD10, des arbres vont être plantés le long de celle-ci. Plusieurs essences ont été sélectionnées.

Pour cela, la commune souhaite solliciter le Département du Finistère dans le cadre de son plan « 500 000 arbres » initié en 2021.

Le Conseil Départemental soutient financièrement et techniquement les collectivités finistériennes qui s'engagent dans la plantation d'arbre afin de répondre efficacement aux enjeux environnementaux actuels, comme la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la ressource en eau.

De son côté la collectivité s'engage à mener à bien son projet et à prévoir la gestion durable des plantations.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De s'engager à mener le projet et gérer durablement les plantations réalisées ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du dispositif « 500 000 arbres » ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférent.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoum, le 12 mai 2026

Le Maire, Éric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Gilles CRIBIER
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 13 mai 2026
- La publication, le 13 mai 2026

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*